

● OBJET DE LA REUNION

Réunion du comité de pilotage pour la restitution du diagnostic ruissellement et érosion des sols

● DATE

1er juin 2022

● COLLECTIVITE

Syndicat mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)

● MISSION

Etude de gouvernance relative à l'exercice de la compétence ruissellement à l'échelle de l'unité hydrographique Brèche

● REDACTEUR

Natacha Berlin et Marie Tuffier

Consultantes Espelia

natcha.berlin@espelia.fr

01 44 51 09 73

● VERSION

V1

1. Participants

Titre	NOM	Prénom	Collectivité	Contact
Monsieur	PELLERIN	Jean-Claude	Mairie de Fitz-James	accueil@commune-fitz-james.fr
Monsieur	TRANNOIS	Florent	Responsable eau-assainissement, Pays de Clermontois	f.trannois@pays-clermontois.fr
Monsieur	LAMOTTE	Sébastien	Directeur environnement, CCPC	s.lamotte@pays-clermontois.fr
Monsieur	BRUYER	Jean-Guy	Mairie Breuil le Vert	jean-guy.bruyer@orange.fr
Monsieur	DAVENNE	Patrick	Mairie de Rantigny	p.davenne@rantigny.fr
Monsieur	DEGOUY	Jean-Jacques	Maire de Litz, VP SMBVB	mairie.litz@wanadoo.fr jean-jacques.degouy@wanadoo.fr
Monsieur	FERREIRA	Olivier	Président du SMBVB	oli.ferreira@wanadoo.fr
Madame	DUFranNE	Hélène	Maire de Nointel	dufrannehelene@gmail.com
Madame	PELTIER	Francine	Adjointe, Mairie de Breuil le Sec	mairie.breuil.le.sec@wanadoo.fr
Monsieur	VANDE-WALLE	Régis	Maire d'Essuiles	essuiles@orange.fr
Monsieur	DUMAS	Joseph	Adjoint, Mairie de Rémécourt	josephdumas60@gmail.com
Monsieur	GUIBON	Patrick	Maire de Montreuil sur Brèche	guibon.patrick@wanadoo.fr
Monsieur	THOMAZON	Francis	Conseiller, Nointel	francis.thomazono60@free.fr
Madame	BRAECKE-LAERE	Estelle	Conseil départemental	estelle.braeckelaere@oise.fr
Madame	VILLEMMAIN	Angélique	Animatrice Environnement, Déchets, Biodiversité, Ruissellement, CCLVD	a.villemain@ccl-valleedoree.fr
Madame	ALVES DOS SANTOS	Nathalie	Maire de Laigneville	urbanisme@mairie-laigneville.fr
Monsieur	LAMBERT	Serge	Clermont	serge.lambert6@wanadoo.fr
Madame	FLOURY	Patricia	Mairie d'Etouy	mairie.etouy@wanadoo.fr
Madame	VASSEUR	Lydie	Mairie de Bulles	vasseur.lydie.bulles@orange.fr
Madame	BOULENGER	Brigitte	Maire de Saint Aubin-Sous-Erquery	mairie.saintaubin@wanadoo.fr boulenger.jean-pierre@wanadoo.fr
Monsieur	MENVIELLE	Erwan	Directeur du SMBVB	erwan.menvielle@smbvbreche.fr
Madame	BARRE	Fanny	Chef de service eau-assainissement, CCPP	f.barre@ccplateaupicard.fr
Monsieur	BRIGHTON	Jean-Marc	Villers Saint Paul	jm.brighton@villers-saint-paul.fr

Titre	NOM	Prénom	Collectivité	Contact
Monsieur	SMETRYNS	Guillaume	Mairie de Reuil-sur-Brèche	guillaumesmetryns@wanadoo.fr
Monsieur	BALLINER	Thierry	Mairie de Liancourt	thierry.balliner@free.fr
Monsieur	DEGAUCHY	Gilbert	Adjoint commune Laigneville	gilbert.degauchy@SFR.fr
Madame	BERLIN	Natacha	ESPELIA	natacha.berlin@espelia.fr
Madame	TUFFIER	Marie	ESPELIA	marie.tuffier@espelia.fr

2. Objet de la réunion

Présentation du Diagnostic Ruissellement :

- Rappel de la mission – objectifs
- Etat des lieux du ruissellement sur le bassin versant Brèche
- Gouvernance ruissellements & autres compétences du Grand cycle de l'eau
- Actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant
- Financement et moyens humains dédiés à la maîtrise des ruissellements sur le bassin versant
- Attentes et craintes relatives à la future gouvernance liée à la maîtrise des ruissellements
- Enjeux
- Annexe : mise à jour de l'état des lieux GEMAPI

Voir le support de présentation joint à ce compte-rendu.

3. Discussions autour de la prise de compétence ruissellement et érosion des sols

Sur la prise de compétence à l'échelle du bassin versant :

- Le président du SMBVB a indiqué que le scénario finalement retenu dépendrait du financement ou non par l'AESN d'ETP dédié.s.
- Il a été rappelé par plusieurs participants la pertinence d'adopter une approche à l'échelle bassin versant afin de lutter contre les ruissellements.
- Il a également été évoqué qu'il serait intéressant de flécher une personne « ressource » vers qui se tourner en cas de problématique de ruissellement,
 - Notamment de faire le lien entre les communes impactantes (où les ruissellements naissent) et les communes impactées.

4. Autres points abordés

Les principales questions et discussions ont porté autour des points suivants :

- Il a été rappelé qu'une intercommunalité qui prend la compétence ruissellement et érosion des sols (item 4 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) doit l'exercer sur l'ensemble de son territoire.

Aussi, si une partie du territoire est couverte par un syndicat inactif sur le sujet, c'est bien à l'EPCI-FP d'assumer la compétence.

- Il a été rappelé que les EPCI-FP se dotant d'un PLUi ont la possibilité d'y intégrer un zonage pluvial comportant une cartographie des axes de ruissellement présents sur leur territoire, ce qui vise à améliorer la connaissance du risque sur le territoire¹.
- La couverture du territoire du bassin versant de la Brèche en SGEF et zonages des eaux pluviales est sans doute très liée due aux conditionnalités d'octroi des aides de l'AESN.
- La crainte d'une concurrence entre territoires liée à la mise en œuvre du ZAN (zéro artificialisation nette) a été mentionnée. Quels secteurs accueilleront la désartificialisation voire la désimperméabilisation des sols ? Il s'agit cependant d'une question relevant plutôt des eaux pluviales urbaines.
- La question des modalités de calcul des attributions de compensation a été soulevée. Plusieurs participants jugent qu'il serait inéquitable que seules les communes ayant engagé des dépenses ces dernières années voient baisser leurs attributions de compensation.
 - Ce point sera développé lors de l'analyse des scénarios, notamment en réfléchissant à des modalités de calcul des AC qui pourraient limiter ce biais.
- Le Département a rappelé que la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols est une mission partagée et facultative, pouvant être portée par plusieurs échelons en même temps. Il a par ailleurs été rappelé que les principes de gestion intégrée doivent figurer dans les projets des acteurs du territoire afin d'obtenir des financements.
- Il a été réaffirmé que les coûts liés à la gestion du risque ruissellement seront plus faibles si la gestion est mutualisée.
- Le Président du SMBVB suggère que l'organisation de la gestion du risque ruissellement permettrait de déposer des dossiers suivant une approche globale et intégrée – en liant, par exemple, la lutte contre le ruissellement à l'objectif de désimperméabilisation des sols ou la préservation des eaux souterraines. Il serait ainsi plus facile d'obtenir des financements, notamment de l'AESN, afin de réaliser les projets.
- L'exemple de la zone humide Clermontois a été mentionné, comme une illustration réussie de l'approche partenariale, ayant permis une concentration et une optimisation des moyens techniques et financiers.
- Il a été rappelé que tous les EPCI-FP ne vont pas au même rythme par rapport au sujet de la lutte contre le ruissellement. Il faudra en tenir compte dans les réflexions autour de l'organisation de la compétence.

5. La suite

Étapes à venir : les ateliers de scénarios auront lieu les 13 juin (14h) et 27 juin (9h) à Laigneville, au siège de la Communauté de Communes du Liancourtois, 1 rue de Nogent (à côté de la gare de Laigneville).

¹ Le zonage pluvial est un outil qui peut être intégré dans les documents d'urbanisme. L'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes et leurs établissements publics de coopération délimitent « les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ».